

5-4 - Plan des périmètres particuliers

Dossier d'approbation du projet de PLU

Conseil territorial du 14 décembre 2016

Mise à jour par arrêté du Président de l'EPT
du Grand Paris Sud Est Avenir du x décembre 2019



Echelle : 1/3 000e

LEGENDE

-  Périmètre de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
 - 1- ZAC "Val de Seine"
 - 2- ZAC "Chartraine"
 - 3- ZAC "Centre Commercial du Grand Ensemble"
-  Périmètre de Droit de Prémption Urbain renforcé
-  Périmètre de Droit de Prémption sur les fonds de commerces
-  Périmètre d'étude (article L.111-10 du code de l'urbanisme)

Risques d'exposition au plomb
Par arrêté préfectoral du 19 septembre 2000, l'ensemble du département du Val de Marne a été classé zone à risque d'exposition au plomb.

Droit de préemption
Le droit de préemption est applicable sur l'ensemble des zones urbaines de la commune.

VITRY-SUR-SEINE

MAISONS-ALFORT

CRÉTÉL

